



Procédure de divorce , je souhaite que ma femme /futur ex femme n'obtienne pas de compensation

Par **Mr76**, le **09/03/2022 à 14:13**

Je vais divorcer, ma femme n'a jamais travaillé et en plus de cela elle a eu des liaisons extra-conjugales. Je souhaite qu'elle n'obtienne pas de compensation comment puis je faire ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

Par **Marck.ESP**, le **09/03/2022 à 14:44**

BONJOUR (respect des CGU svp)

Quel est votre régime matrimonial et quelle "compensation" évoquez vous ?

Par **youris**, le **09/03/2022 à 17:09**

la réponse est claire, vous ne pouvez rien faire.

le juge applique l'article 271 du code civil ci-dessous :

[article 271 du code civil](#)

selon cet article, le comportement des époux n'est pas concerné.

avez-vous choisi un divorce pour faute ?

salutations